

Explications relatives à la fiche de renseignement LU
pour le dimensionnement des avaloirs et des trop-pleins
de secours selon DIN EN 12056-3:2001-01 et
selon DIN 1986-100:2016-12

alwitra^a

Page 1 de 2

Concernant point 1

Sélectionner à l'aide des points d'option si le demandeur est un planificateur ou un couvreur / un poseur. Remplir les champs d'adresse suivants de manière aussi complète que possible. Les champs entourés en rouge sont obligatoires et doivent être remplis.

Concernant point 2

Remplir les champs relatifs au projet de construction de la manière la plus complète et la plus précise possible. Les champs entourés en rouge sont obligatoires et doivent être remplis. Les points d'option vous permettent de choisir la catégorie à laquelle appartient le projet de construction.
Les champs obligatoires non remplis empêchent un traitement rapide de la demande !

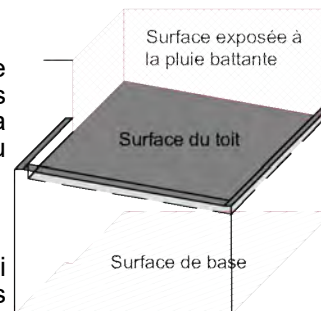
Concernant point 3

Remplir complètement et clairement les champs relatifs à la surface du toit et, le cas échéant, aux surfaces exposées à la pluie battante. Les champs entourés en rouge sont obligatoires et doivent être remplis. **Les champs obligatoires non remplis empêchent un traitement rapide de la demande**

Explication sur la détermination des surfaces:

1 Projection horizontale de la surface du toit

Il s'agit ici de la surface de base du toit arrosé, et non de la surface mesurée en pente de toit. On saisit le contour extérieur, y compris l'acrotère, car celui-ci présente généralement une pente vers la surface du toit, de sorte que la pluie est déviée vers la surface du toit.



2 Paroi exposée à la pluie battante (longueur / hauteur)

Les surfaces exposées à la pluie battante sont prises en compte si elles ont au moins la hauteur d'un étage (pas d'attique bas). Elles peuvent apparaître au maximum sur deux côtés contigus, car la pluie ne peut pas frapper de tous les côtés en même temps.

Concernant point 4

Sélectionner à l'aide des points d'option quelle couche porteuse est présente. Les couches porteuses qui ne sont pas mentionnées peuvent être indiquées dans le champ de texte libre.

Concernant point 5

Sélectionnez à l'aide des points d'option le matériau de la couche d'isolation présent. Les matériaux qui ne sont pas mentionnés peuvent être indiqués dans le champ de texte libre. L'indication de l'épaisseur minimale de la couche d'isolation au niveau des écoulements est nécessaire pour l'installation d'éléments horizontaux

Concernant point 6

Les coefficients de ruissellement sont des valeurs issues de la norme DIN 1986-100. Les points d'option permettent de sélectionner des valeurs courantes. Les types de revêtement non mentionnés doivent être indiqués dans le champ de texte.

Concernant point 7

Les données pluviométriques proviennent des données Kostra actuelles pour le centre-ville de Trèves. Si d'autres valeurs s'appliquent, veuillez les saisir dans les champs de texte !

Concernant point 8

Si un niveau de protection exceptionnel est requis pour un bâtiment, le système de drainage d'urgence doit être capable d'évacuer à lui seul les précipitations centennaires $r(5\ 100)$, par exemple : hôpital, théâtre, musée, installation de communication sensible, local de stockage de substances qui libèrent des gaz toxiques ou inflammables lorsqu'elles sont mouillées.

Explications relatives à la fiche de renseignement LU
pour le dimensionnement des avaloirs et des trop-pleins
de secours selon DIN EN 12056-3:2001-01 et
selon DIN 1986-100:2016-12

alwitra^a

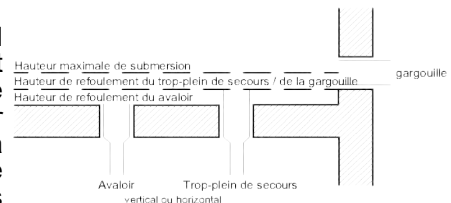
Page 2 de 2

Concernant point 9

Les données relatives à la hauteur d'inondation maximale de la construction du toit sont déterminées selon la norme DIN EN 1991-1-3 (charges de neige) à l'aide de l'adresse du projet. Si d'autres valeurs doivent être appliquées, elles doivent être indiquées dans le champ de texte !

Explications sur les hauteurs de submersion :

Se détermine à partir de la charge de neige selon la norme EN 1991-1-3. Selon l'emplacement du projet, les valeurs peuvent varier entre 5 cm et environ 1 m, ce qui correspond à une charge de 50 kg/m² à 1000 kg/m². Alternativement, l'ingénieur statique peut indiquer dans son élaboration une valeur pour la charge calculée. Le niveau d'eau calculé doit toujours être inférieur de 2 cm au bord supérieur de l'acrotère ou, pour les terrasses et les balcons, au bord supérieur du seuil de la porte de la terrasse.



Concernant point 10

Les indications relatives au système de produits choisi se réfèrent aux membranes d'étanchéité de la gamme alwitra. Si d'autres produits d'étanchéité sont utilisés, ils doivent être indiqués dans le champ de texte !

Concernant point 11

Les indications sur le système de drainage choisie servent à limiter les produits possibles et peuvent être sélectionnées avec des points d'option. Pour plus de détails sur les produits et les possibilités, veuillez consulter la liste de prix en vigueur.

Concernant point 12

Les indications du point 11.1 et 11.2 se rapportent aux éléments de drainage existants, prévus ou à installer sur la surface du toit. Les indications relatives au nombre et au diamètre doivent être inscrites dans les champs de texte correspondants. Pour les gargouilles, le nombre souhaité doit être indiqué dans le champ de texte. Dans les champs déroulants qui suivent, il faut sélectionner les éléments possibles en fonction du système de produits choisi. Indiquer le nombre de réservations dans l'acrotère dans le champ de texte.

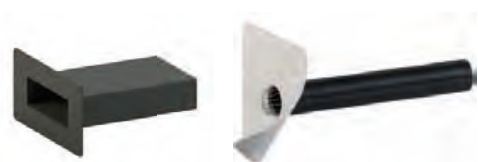
Les dimensions nécessaires résultent du justificatif.

Seuls les justificatifs pour les produits alwitra peuvent être établis !

alwitra Classic Avaloir / Trop-plein



Gargouille



alwitra EVASTEEL avaloir / trop-plein

